



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

change

Question écrite n° 60756

Texte de la question

M. André Godin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie au sujet du passage à l'euro et des problèmes que les ressortissants de l'Union européenne, séjournant hors de leur pays, pourraient rencontrer lors du change de leur monnaie. En effet, des personnes résidant dans un pays de l'Union européenne, autre que leur pays d'origine, au moment du passage à l'euro pourront-elles changer dans ce pays des devises nationales qu'elles auraient encore en leur possession ? Est-il envisageable qu'elles effectuent ce change auprès de la banque centrale du pays dans lequel elles habitent ? Aussi souhaiterait-il connaître son analyse et les mesures qu'il entend prendre pour remédier à ce problème.

Données clés

Auteur : [M. André Godin](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60756

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mai 2001, page 2665